



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-22051>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **24-22051**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Etablissement Français du Sang Bretagne

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Santé

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Fourniture et la livraison de produits d'hygiène et d'entretien pour les différents sites de l'EFS Bretagne

**Description** : Le marché public a pour objet la fourniture et la livraison de produits d'hygiène et d'entretien pour les différents sites de l'EFS Bretagne. Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

**Identifiant de la procédure** : 883a9dea-7061-4b67-a957-0263b20b81c1

**Identifiant interne** : 2022EFSBRET775

**Type de procédure** : Ouverte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv )** : 39830000 Produits de nettoyage

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 24455000 Désinfectants

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Ille-et-Vilaine ( FRH03 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires :** Site de livraison ci-dessous, néanmoins de manière exceptionnelle une livraison peut être demandée sur l'un des autres sites de l'EFS Bretagne. Livraison sur le site de Rennes : 12 rue de La Frébardière - ZI Sud Est 35000RENNES

### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 130,000 EUR

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 160,000 EUR

### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre mono attributaire exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu comme suit : Avec seulement un maximum de 160 000€ (article R.2162-4 2° du code de la commande publique). Des échantillons sont exigés, les modalités sont précisées dans le RC et le BPU.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Les autres motifs d'exclusion figurent à l'article L2141-1 à L2141-14 du code de la commande publique. Les documents à fournir sont indiqués dans le règlement de consultation.

## Section 5 - Lot

### 5.1 Lot : LOT-0001

**Titre :** Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien pour l'EFS Bretagne

**Description :** Le marché public a pour objet la fourniture et la livraison de produits d'hygiène et d'entretien pour les différents sites de l'EFS Bretagne. Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. Le contrat prend effet à sa date de notification au Titulaire pour une durée de 12 mois, reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois.

**Identifiant interne :** 2022EFSBRET775

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 39830000 Produits de nettoyage

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 24455000 Désinfectants

**Options :**

**Description des options :** Le marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. La date de notification estimée est au 1er /2nd trimestre 2024. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible 3 fois pour une période de 12 mois, sans que sa durée puisse

excéder 48 mois. Le RPA informe par écrit le Titulaire de son intention de ne pas reconduire le marché public. Dans ce cas, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard dans les 2 mois avant la date d'échéance du marché public. Le titulaire ne peut refuser la reconduction du marché public.

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Ille-et-Vilaine ( FRH03 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Site de livraison : 12 rue de La Frébardière ZI Sud Est 35000 Rennes Exceptionnellement une livraison peut être demandée sur un autre site de l'EFS Bretagne.

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 130,000 EUR

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 160,000 EUR

#### 5.1.6 Informations générales

**Il s'agit d'un marché récurrent**

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)**

**Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)**

**Informations complémentaires :** Sauf refus express du Titulaire mentionné dans son acte d'engagement, une avance lui est versée dans les conditions définies aux articles R.2191-3 à R.2191-10 et aux articles R.2191-15 à R.2191-18 du code de la commande publique. Par dérogation à l'article 11.1 du CCAG FCS, le taux de l'avance est de 10%. Le remboursement de l'avance s'opère par précompte sur les sommes dues ultérieurement au Titulaire en exécution du marché public conformément aux articles R.2191-11, R.2191-12, R.2191-14 et R.2191-19 du code de la commande publique. Après exécution de chaque bon de commande, le Titulaire transmet au RPA un exemplaire d'une facture indiquant, outre les mentions légales, les sommes auxquelles il prétend du fait de cette exécution et tous les éléments de détermination de ces sommes. Conformément à l'article L2192-1 du code de la commande publique, les Titulaires ainsi que les sous-traitants admis au paiement direct de contrats conclus par l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics, transmettent leurs factures sous forme électronique en utilisant une solution mutualisée, mise à disposition par l'Etat. Cette solution s'intitule CHORUS PRO. Elle permettra le dépôt, la réception, la transmission des factures électroniques et leur suivi, et sera mise gratuitement à la disposition des fournisseurs. Le paiement des factures intervient dans un délai maximum de 60 jours pour les ETS à compter de la date de réception de la facture. La date de réception des factures est constatée par l'Etablissement. Chaque Etablissement se libère des sommes dues par virement administratif sur le compte du Titulaire. En cas de présentation d'une facture non conforme, ce délai peut être suspendu une fois. Cette suspension fait l'objet d'une notification au Titulaire par tout moyen permettant d'attester une date certaine de

réception. Elle précise les raisons qui, imputables au Titulaire, s'opposent au paiement ainsi que les pièces à fournir ou à compléter. Le délai global de paiement est alors suspendu jusqu'à la réception par l'Etablissement, de la totalité des justifications qui ont été réclamées au Titulaire. A compter de la réception de ces justifications, court un nouveau délai de 60 jours pour l'EFS. Le défaut de paiement dans le délai susmentionné donne droit au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40 euros et fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du Titulaire. Ils courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente avant le premier jour calendaire du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de huit points. Le Titulaire ne pourra, en aucun cas, se prévaloir d'un retard de paiement, pour suspendre ou interrompre l'exécution des prestations qui lui incombent en application du présent marché public. Financement sur le budget propre de l'EFS.

#### 5.1.7 Marché public stratégique

**Objectif du marché public stratégique :** Pas de passation de marché stratégique

**Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale :** Autre

**Critères marchés publics écologiques :** Autres critères applicables aux marchés publics écologiques

#### 5.1.8 Critères d'accessibilité

Des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées ne sont pas appliqués parce que le marché n'est pas destiné aux personnes physiques

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** oConcernant la Capacité technique et professionnelle : une présentation d'une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années ou sur la période pouvant être fournie pour une société nouvellement créée.

**Utilisation de ce critère :** Non utilisés

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** Le formulaire DC2, dûment rempli qui présentera : o Concernant la capacité économique et financière : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles ou sur la période pouvant être fournie pour une société nouvellement créée, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.

**Utilisation de ce critère :** Non utilisés

**Critère :**

**Type :** Autre

**Description :** Le titulaire doit fournir l'attestation sur l'honneur relative aux sanctions russes et le cas échéant une copie du jugement en cas de redressement judiciaire.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique noté sur 30 avec deux sous-critères ; -Qualité des produits proposés appréciée au regard des fiches techniques des produits et de la qualité des échantillons fournis : Note sur 20 -Pertinence des modalités de prises de commande et d'organisation de la livraison des produits Note sur 10

Pondération (points, valeur exacte) : 30

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Critère prix noté sur 50 avec deux sous-critères : Prix unitaires du BPU noté par un DQE sur 45 Prix catalogue et pourcentage de remise noté sur 5

Pondération (points, valeur exacte) : 50

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Qualité environnementale notée sur 20 avec deux sous-critères : - Optimisation de l'utilisation de produits/contenants et emballages ayant une performance environnementale : matière recyclée, biodégradabilité accrue ou tout autre spécification, Ecolabel ou équivalent sur 15 -Moyens mis en place en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché : regroupement de commandes, optimisation des livraisons... sur 5

Pondération (points, valeur exacte) : 20

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>,

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)**

**Variantes** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 25/03/2024 à 14:00

**Date limite de validité de l'offre** : 6 MONTH

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date/heure** : 25/03/2024 à 14:30

**Lieu** : Etablissement Français du Sang – Bretagne 12 rue de la Frébarrière – ZI Sud Est – 35000 Rennes A l'attention du Service Achats / Marchés Publics

**Informations complémentaires** : Les candidats sont invités à remettre des échantillons dans le cadre de cette consultation selon les modalités définies à l'article 2.4 du règlement de la consultation. Les autres éléments de l'offre sont à remettre par voie dématérialisée.

**Conditions du marché :**

**Facturation en ligne** : Requisite

**Montage financier** : Les prix sont en euros HT et TTC dans le BPU et le catalogue. Les prix sont entendus franco de port et d'emballage. Candidats peuvent proposer un minimum de commandes dans le BPU pour un franco de port et il propose dans le BPU les frais de transport applicables. Prix réputés comprendre : toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement les Fournitures, les frais de formation initiale à l'utilisation, les frais de gestion, afférents au conditionnement, l'emballage, la manutention, l'assurance, stockage, et au transport jusqu'aux lieux de livraison et toutes les autres dépenses nécessaires. les marges pour risque et bénéficiaires du Titulaire. Les prix sont en euros HT et tous frais compris. La TVA est appliquée au taux légal en vigueur le jour de la livraison. Les prix BPU :révisibles annuellement à la date anniversaire du contrat selon la formule du contrat et les prix catalogue :révisibles annuellement à la date de révision des tarifs du Titulaire.

**Informations relatives aux délais de recours** : -dans un délai de 11 jours / 15 jours à compter de la notification du présent courrier, un référé précontractuel sur le fondement des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; -ou à défaut, le référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE/ de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre / de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; -dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; -dans un délai de 2 mois à compter de sa notification du présent courrier, un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires des pièces contractuelles sur le fondement des articles R. 421-1 et R. 421-7 du Code de justice administrative.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre** :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants : 1**

**Informations sur le système d'acquisition dynamique**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :**

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics, Préfecture de Région Pays de la Loire

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Rennes Instance chargée des recours et service auprès duquel obtenir des renseignements pour l'introduction d'un recours

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Etablissement Français du Sang Bretagne

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Etablissement Français du Sang Bretagne

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Rennes Instance chargée des recours et service auprès duquel obtenir des renseignements pour l'introduction d'un recours

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Etablissement Français du Sang Bretagne

**Organisation qui traite les offres :** Etablissement Français du Sang Bretagne

## **Section 8 - Organisations**

8.1 ORG-0004

**Nom officiel :** Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics, Préfecture de Région Pays de la Loire

**Numéro d'enregistrement :** DIRECTE PAYS DE LA LOIRE

**Adresse postale :** 6 Quai Ceineray BP 33515, F,

**Ville :** Nantes

**Code postal :** 44000

**Subdivision pays (NUTS) :** Loire-Atlantique ( FRG01 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

**Téléphone :** 02 40 08 64 33

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de médiation**

#### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Etablissement Français du Sang Bretagne

**Numéro d'enregistrement** : 42882285200045

**Adresse postale** : rue Pierre-Jean Gineste - CS 41146

**Ville** : Rennes

**Code postal** : 35011

**Subdivision pays (NUTS)** : Ille-et-Vilaine ( FRH03 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : Bret.marches.publics@efs.sante.fr

**Téléphone** : 0223464878

**Profil de l'acheteur** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

#### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Rennes Instance chargée des recours et service auprès duquel obtenir des renseignements pour l'introduction d'un recours

**Numéro d'enregistrement** : 173 500 059 00014

**Adresse postale** : 3 Contour de la Motte CS 44416

**Ville** : Rennes

**Code postal** : 35004

**Subdivision pays (NUTS)** : Ille-et-Vilaine ( FRH03 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-rennes@juradm.fr

**Téléphone** : 02 23 21 28 28

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

## Section 10 - Modification

**Version de l'avis antérieur à modifier :** 9f86ef7a-c95d-4f02-abd9-c8bd050d4051-01

**Principale raison de la modification :** Correction par l'acheteur

**Description :** Des produits ont été supprimés du BPU (en rouge dans le DCE), les autres éléments restent inchangés. La date limite de remise des offres est décalée eu égard à la modification.

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** 4f311779-d697-4144-b00d-58a8933e1b44 - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 22/02/2024 à 08:35

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 22/02/2024